



RCS : LYON

Code greffe : 6901

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2010 B 01581

Numéro SIREN : 521 311 274

Nom ou dénomination : ANAHOME IMMOBILIER

Ce dépôt a été enregistré le 29/11/2013 sous le numéro de dépôt A2013/028925



4417877

Dénomination : ANAHOME IMMOBILIER
Adresse : 16 rue Duguesclin 69006 Lyon -FRANCE-
n° de gestion : 2010B01581
n° d'identification : 521 311 274
n° de dépôt : A2013/028925
Date du dépôt : 29/11/2013

Pièce : Procès-verbal d'assemblée générale ordinaire



4417877

ANAHOME IMMOBILIER
Société par actions simplifiée au capital de 200 000 euros
Siège social : 16, rue Duguesclin - 69006 LYON
521 311 274 RCS LYON

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 12 NOVEMBRE 2013

Le 12 novembre 2013,
A 10 h,

Les associés de la société ANAHOME IMMOBILIER se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, 16, rue Duguesclin - 69006 LYON, sur convocation faite par le Président.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque associé participant à l'Assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel qu'en qualité de mandataire.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Pierre NALLET, en sa qualité de Président de la Société.

Maître Richard BRET est désigné comme secrétaire.

Monsieur Yves FOURNAND, Commissaire aux Comptes de la Société, a été régulièrement convoqué.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents ou ayant donné pouvoir possèdent 4 000 actions sur les 4000 actions ayant le droit de vote.

En conséquence, l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les justificatifs des convocations régulières des associés,
- l'avis de réception et une copie de la lettre de convocation du Commissaire aux Comptes,
- la feuille de présence et la liste des associés,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social ou sur le site Internet de la Société dont l'adresse figure sur la convocation, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Agrément de cessions d'actions,
- Nomination d'un nouveau Directeur Général en remplacement du Directeur Général démissionnaire,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'agréer la cession par la société 6^{ème} SENS IMMOBILIER INVESTISSEMENTS au profit de Monsieur Pierre NALLET de 400 actions sur les 800 actions lui appartenant dans la Société pour un montant de 20 000 euros.

L'Assemblée Générale charge son Président de veiller à l'accomplissement des formalités d'inscription des actions au compte du cessionnaire dans les registres de la Société à la date du transfert de propriété fixée par les parties et notifiée à la Société.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'agréer la cession par la société 6^{ème} SENS IMMOBILIER INVESTISSEMENTS au profit de Madame Catherine NALLET de 400 actions sur les 800 actions lui appartenant dans la Société pour un montant de 20 000 euros.

L'Assemblée Générale charge son Président de veiller à l'accomplissement des formalités d'inscription des actions au compte du cessionnaire dans les registres de la Société à la date du transfert de propriété fixée par les parties et notifiée à la Société.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, prenant acte de la démission de Monsieur Nicolas GAGNEUX de son mandat de Directeur Général à compter de ce jour, nomme en qualité de nouveau Directeur Général, pour une durée indéterminée :

Monsieur Yann BALTHAZARD
Né à SEOUL (Corée du Sud) le 22 juillet 1981
De nationalité française
Demeurant 56, quai Joseph Gillet – 69004 LYON

Conformément aux dispositions des statuts, Monsieur Yann BALTHAZARD disposera des mêmes pouvoirs de direction que le Président.

Conformément aux statuts, Monsieur Yann BALTHAZARD aura comme le Président le droit de représenter la Société à l'égard des tiers.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

QUATRIEME RESOLUTION

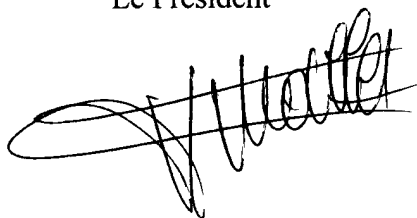
L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

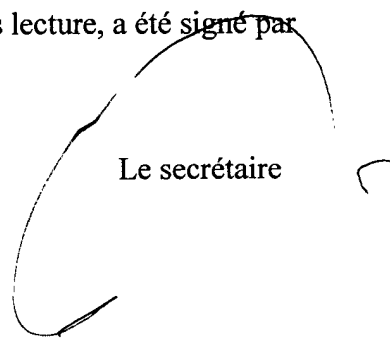
L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président

A stylized, handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke.

Le secrétaire

A handwritten signature in black ink, featuring a large, sweeping loop that starts from the left, goes up and over, and then comes back down to the right.